

EXTRAIT DU RAPPORT de René TEULADE

C - DÉGAGER, DÈS MAINTENANT, DES MARGES DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRES

Trois points méritent une attention toute particulière, afin de dégager, au plus tôt, des marges de financement pour les systèmes de retraite.

1. Financer par la solidarité les avantages non contributifs

Tous les régimes de retraite offrent des avantages non contributifs dont l'existence reflète la solidarité qui caractérise le système français de retraite. Il ne saurait donc être question de remettre ces avantages en cause. Pour autant, ces

règles conduisent des régimes de retraite à supporter des charges qui ne relèvent pas de leurs missions.

Une partie de ces coûts est prise en charge par le Fonds de solidarité vieillesse (majorations pour enfant du régime général et des régimes alignés) ou par la Caisse nationale d'allocations familiales (financement de l'assurance vieillesse des parents au foyer). Mais les avantages familiaux versés par les autres régimes, qu'ils soient de base ou complémentaires (AGIRC, ARRCO, CNAVPL notamment) sont financés par les régimes eux-mêmes, c'est-à-dire par les cotisations sociales des seuls actifs.

Notre assemblée estime que l'Etat doit engager, avec les partenaires sociaux et les représentants des bénéficiaires de ces prestations, une réflexion d'ensemble sur ce thème, afin de déterminer - et ce pour tous les régimes - ce qui relève de la responsabilité des caisses de retraites et ce qui relève de la solidarité nationale. S'il y a lieu, le fonds de solidarité vieillesse devra être abondé par l'Etat, sur la base de financements qu'il appartiendra au Parlement de déterminer, sans alourdissement du taux de prélèvement obligatoire, afin de favoriser l'emploi et la compétitivité.

En tout état de cause, les pensions de réversion n'entrent pas, pour le Conseil économique et social, dans le champ concerné par cette compensation, car, s'il s'agit bien, dans la plupart des régimes, d'un avantage non contributif, elles font partie intégrante du système au titre de la solidarité financière au sein des ménages.